Voies Navigables de France
Direction territoriale Bassin de la Seine

Programme de dragage 2021

Fiche d'information : **A_2021_3_25**

Lot : A
UHC : n° 3 – Haute Seine

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention :

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Haute Seine	Amont de la petite écluse de Champagne-sur-Seine	rivière	Champagne	83,390	83,560	Thomery, Champagne-sur-Seine

Date et durée des travaux :

Les dragages sont prévus entre septembre et décembre 2021.

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m^3) et qualité des sédiments (m^3) :

Volume (m^3)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test H 14 : sédiment écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
350	21E098604-001 2021-RHS- PK83.475	Non	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvements réalisés le 19 mai 2021

Localisation exacte des travaux – cartographie

Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :	◦ Grand gabarit	X
	◦ Petit gabarit	
- Canal :	◦ Grand gabarit	
	◦ Petit gabarit	
- Milieu :	◦ Urbain : habitat	X
	◦ Rural	
	◦ Industriel	
	◦ Portuaire	

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : oui

PPRI vallée de la Seine

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique : non

- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain : non

La zone de dragage se situe en zone inondable.

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	Échéance	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR73A	La Seine du confluent de l'Yonne au confluent de l'Essonne	Eaux superficielles	Bon état	Bon état	2027	Moyen	Moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

La zone de dragage est située à environ 1 km de Saint-Mammès. Un sondage effectué par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (01/07/2013) indique une présence importante de perches, de tanches, de bouvières et de gardons, les autres espèces présentes sont l'épinoche, le chevaine, le rotengle, la brème, le brochet et l'anguille.

Les dernières données de la station de Monterreau-Fault-Yonne datent d'octobre 2013. Les principales espèces présentes sont la perche et le gardon. D'autres espèces sont également recensées comme le chevaine la grémille, la vandoise et le brochet.

Types de berges :

D'après l'atlas des berges de l'IAU Île-de-France, à proximité immédiate de l'écluse, il s'agit de berges lisses.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département de Seine et Marne (signé le 10/07/2012) indique la présence de frayères sur la Seine pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie, truite, vandoise) et de la liste 2 (brochets) de la commune de Saint-Mammès à Melun.
Dans cette zone de dragage, il s'agit de berges artificielles lisses. Le secteur dragué (proximité immédiate d'écluse) n'est pas favorable au développement de frayères
La présence de frayères à proximité est jugée comme peu probable.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Champagne, sas petite écluse	Écologie	ZPS	non	
		ZNIEFF 1	non	
		ZNIEFF 2	Oui	Vallée de la Seine entre Melun et Champagne-sur-Seine
		ZICO	non	
		SIC	non	
		Réserve de biosphère	Oui	Fontainebleau et Gâtinais (zone de transition)
		Arrêté protection de biotope	non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	non	
		Site classé	non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Les habitats et zones de reproduction des brochets sont protégés. Leur destruction est interdite.
L'anguille a également été mise en évidence dans le secteur de Saint-Fargeau-Ponthierry.
Compte-tenu de la localisation des dragages et de la période d'intervention, ces espaces ne seront pas altérés.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇨ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Champagne, sas petite écluse	non	non	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site de dragage présente une forte sensibilité environnementale.

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie

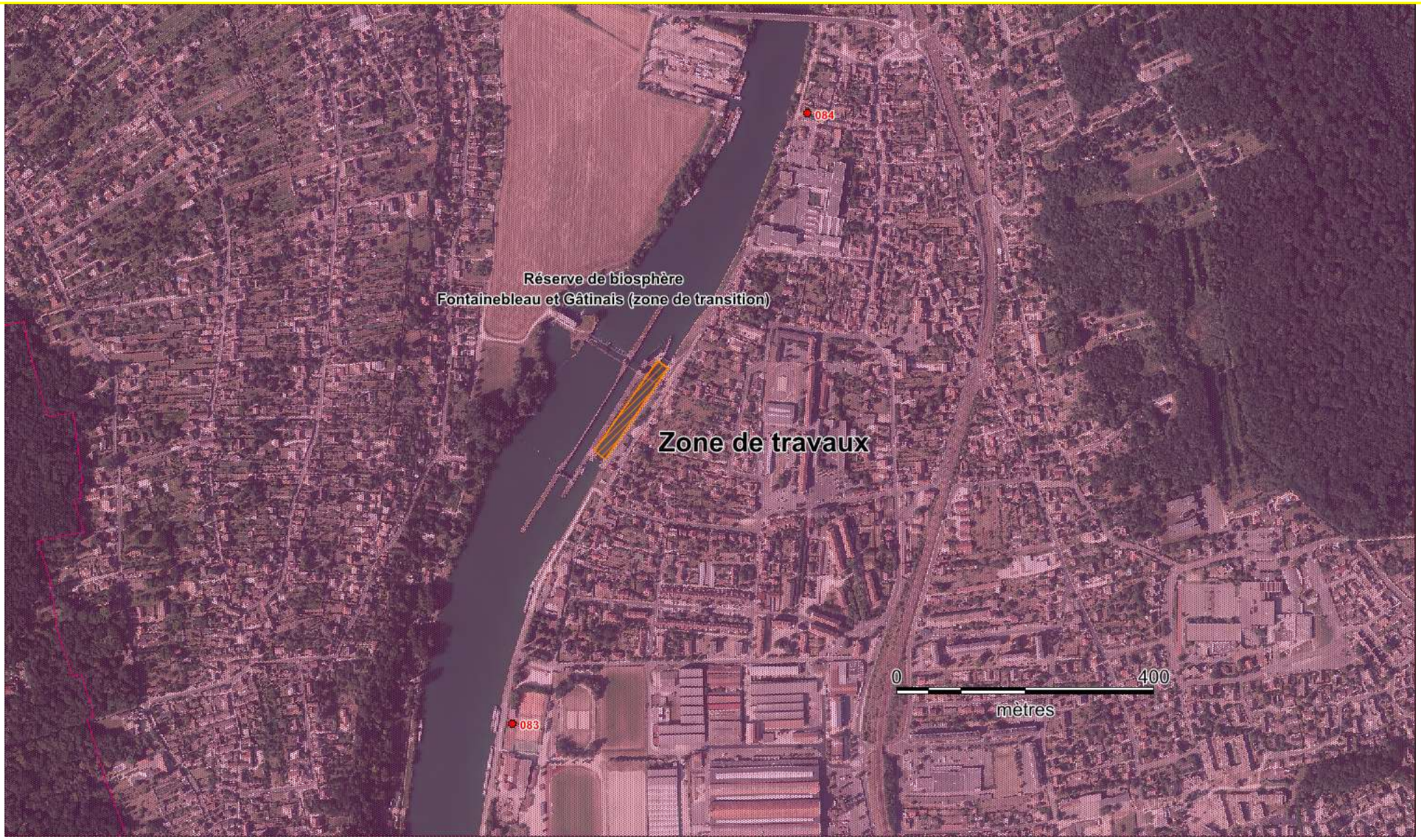
084
Réserve de biosphère
Fontainebleau et Gâtinais (zone de transition)
Zone de travaux
083
0
400
mètres

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,
- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
165 mg/l	< 4mg/l

Mesures réductrices :

- Mise en œuvre d'un rideau anti-dispersion

Filières de gestion

Filière de gestion

	Volumes : (en m^3)
Valorisation	
- Plate-forme de transit puis valorisation BTP	350
- Renforcements de berges	
- Comblement de carrières	
- Comblement de ballastière	
- Épandage agricole	
- Régalage	
Remobilisation dans le milieu	
- Remise en suspension	
- Nivellement	
Stockage	
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)	
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	

Localisation du site :

Installation de transit GL Concept de Marolles-sur-Seine. Installation déclarée selon la rubrique 2517 des ICPE.

En fonction des caractéristiques des sédiments dragués, les sédiments seront valorisés dans des filières BTP.